
SUJET DE THESE PROPOSE POUR UN CONTRAT DOCTORAL

Sujet : *Vitium, defectus, macula*. Le corps « incapable » dans la pensée juridique de l'Occident médiéval latin (XII^e-XV^e s.)

Mots clefs : Corps, droit, casuistique canonique, *vitium, defectum corporis*, incapacité, Moyen Age

Subject : *Vitium, defectus, macula*. *Disable body in the Medieval Legal Thought in the Latin West (12th-15th c.)*

Key words : Body, Law, Canonical Casuistry, *impairment, disability, Middle Ages*

Thèse d'histoire du Moyen Age préparée à l'Université d'Angers

Laboratoire : Temps, Monde, Société (TEMOS) Unité Mixte de Recherche 9016

Ecole Doctorale : STT

Discipline : Histoire

Spécialité d'inscription en thèse : Histoire du Moyen Age

Support de financement : Fil_IAM, Programme de recherche dirigé par Carole Avignon et financé par l'Agence Nationale de la Recherche

Direction de la thèse

THOMAS DESWARTE, professeur d'histoire médiévale, Université d'Angers, TEMOS UMR 9016

thomas.deswarte@univ-angers.fr

Nombre de thèses dirigées au 1^e janvier 2021 : 3

Co-encadrement de la thèse

CAROLE AVIGNON, maîtresse de conférences en histoire du Moyen Age, Université d'Angers, TEMOS UMR 9016

carole.avignon@univ-angers.fr

Nombre de thèses dirigées au 1^e janvier 2021 : 2

Contexte scientifique

Le programme de recherche ***Filiation_Identité_Altérité Médiévales*** dirigé par Carole Avignon a pour ambition d'étudier les expériences sociales et les représentations de la parenté dans le cas de filiations marquées par la qualification juridique du « *defectus* », en l'occurrence de « naissance ». Ce que les sources séculières appellent aussi parfois « vice de géniture » induit une « macule » résultant de la faute des géniteurs de la personne stigmatisée en retour par tout un panel d'incapacités. Cette faute est à chercher dans la « *generatio* » (engendrement) en dehors du mariage légitime (dont les contours sont canoniquement établis entre le XII^e et le XIII^e siècle et dont la nature sacramentelle s'impose et se justifie dans la pensée de l'*una caro*). Une « macule de géniture » distingue par une souillure symbolique, aux incidences juridiques prises en charge par le droit canonique et les coutumes, ceux qui sont nés en dehors des liens d'un mariage. La bâtardise médiévale s'affirme comme une construction sociale et juridique qui contribue à promouvoir la force du mariage-sacrement et la dynamique du lignage en grevant tout ou partie du capital d'insertion des fils (et des filles) soit au groupe des prêtres, soit au groupe des successibles. Elle conditionne aussi des rapports de parenté en tension entre devoirs relevant de la loi de nature (nourrir / élever sa progéniture) et droits positifs à faire-famille, c'est-à-dire hériter et transmettre, mais aussi trouver sa place dans une opération généalogique d'ensemble.

Dans le cadre ce programme, un financement de 36 mois est réservé à la conduite d'une recherche doctorale sur les questions relatives aux « vices » et « défauts » des corps dans les productions normatives médiévales.

En approfondissant l'étude des matériaux documentaires juridiques (production des droits savants médiévaux, casuistique canonique, réflexion procédurale, etc.) replacés dans les trajectoires culturelles de l'élaboration de la pensée scolastique, et mobilisant une grille de lecture « incorporée » proposée par J. Baschet des sociétés chrétiennes qui ont articulé Corps et Ame, cette réflexion doctorale questionnera les modes d'appréhension et de représentation du corps dans la pensée canonique médiévale au prisme des « défauts », « tare », « souillure », « difformité », « amputation », « manque » qui peuvent l'affecter (pour ne reprendre là que le champ lexical développé dans le titre 20 du livre premier du *Liber extra* consacré aux « corps viciés »), ou des outrages qui peuvent lui être volontairement infligés (dans le châtement ou la pénitence publique). Tout en gardant son autonomie, elle pourra ainsi enrichir les réflexions collectives sur les défauts de naissance et les lectures qu'on peut faire des incapacités imposées aux bâtards. La génération viciée de l'illégitime empêche l'accès au sacerdoce, comme le corps vicié du clerc qui le rendrait fonctionnellement inapte au service liturgique. Mais les enjeux sont-ils comparables ? L'opération intellectuelle de qualification juridique (« fabrique du droit », pour reprendre l'expression d'A. Fossier) a décliné en « espèces » des « défauts » qui empêchent l'accès au sacerdoce, selon l'âge (variable de majorité), la qualité de sa naissance (variable de légitimité), la condition (variable de liberté), et selon le corps dont on dispose. De quelle variable s'agit-il là : d'intégrité ? de complétude ? de fonctionnalité ? d'habileté ? de conformité ? de pureté ? Comment s'articulent, le cas échéant, les logiques sociales (de ce qui fait scandale ou non, de ce qui fait l'aptitude ou non), culturelles et anthropologiques dans cette saisie du corps (en soi ou *in membris*) par les producteurs de la pensée juridique ?

Pour structurer la réflexion sur les régimes de filiations « à défaut » et les enjeux normatifs et sociaux à penser et vivre le handicap juridico-social et/ou physique, un séminaire « Corps empêchés » est programmé à raison de trois séances par an pendant le temps du contrat doctoral. Ainsi, le ou la doctorant.e bénéficiera de l'animation de la recherche rendue possible par ces rencontres pluridisciplinaires régulières. Il.elle pourra également être associé.e aux actions de recherche engagées dans les autres axes du programme Fil_IAM (<https://anr.fr/Projet-ANR-19-CE41-0004>).

Le ou la doctorante sera par ailleurs membre à part entière du laboratoire TEMOS et participera aux différentes activités de l'unité, spécialement au sein de l'axe 1 : Enfance, Genre, Traces de soi (<https://temos.cnrs.fr/le-laboratoire/>).

Repères bibliographiques liminaires

- BASCHET J., *Corps et âmes. Une histoire de la personne au Moyen Age*, Paris, Flammarion, 2016
- BODIOLU L., MEHL V., SORIA M., *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Age*, Turnhout, Brepols, 2011.
- CARBASSE J.-M., « *Currant nudi*. La répression de l'adultère dans le Midi Médiéval », in J. Poumarède, J.-P. Royer, éd., *Droit, histoire et sexualité*, Lille, 1987, p. 83-102.
- CHIFFOLEAU J., « *Contra naturam*. Pour une approche casuistique et procédurale de la nature médiévale », *Il teatro della natura. Micrologus, Nature, Sciences and Medieval Society*, 4, 1996, p. 265-312.
- COLLARD F., SAMAMA E. (dir), *L'estropié l'aveugle et le paralytique. Penser et surmonter le handicap, Antiquité, Moyen Âge, Ancien Régime*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- DUBOURG N., *Ad obsequium divinum inhabilem*. La reconnaissance de la condition de personne infirme par la chancellerie pontificale (XII^e-XIV^e s.), thèse de doctorat dirigée par Didier Lett, Thèse de doctorat de l'Université Sorbonne Paris Cité, préparée à l'Université Paris Diderot, 2019
- FOSSIER A., *Le bureau des âmes. Ecritures et pratiques administratives de la Pénitencerie apostolique (XIII^e-XIV^e siècle)*, Rome, Ecole Française de Rome, 2018.
- GROSSI P., *L'ordine giuridico medievale*, Bari, Laterza, 1995.
- HELMHOLZ R. H., *The spirit of Classical Canon Law*, University of Georgia Press, 2010

- MADERO M., *La loi de la chair. Le droit au corps du conjoint dans l'œuvre des canonistes (XIIe-XVe s.)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.
- METZLER I., *Disability in Medieval Europe : Thinking about Physical Impairment in the High Middle Ages, c. 1100-c. 1400*, Londres, Routledge, 2005.
- METZLER I., « Reflections on Disability in Medieval Legal Texts : Exclusion, Protection, Compensation », in Cory Rushton (dir.), *Disability and Medieval Law : History, Literature, Society*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2013, p. 19-53.
- METZLER I., *A Social History of Disability in the Middle Ages. Cultural Considerations of Physical Impairment*, Londres, Routledge, 2013.
- MOEGLIN J.-M., « Pénitence publique et amende honorable », *Revue Historique* 298/2, 1997, p. 225-269.
- STICKER H.-J., *Corps infirmes et sociétés : Essais d'anthropologie historique*, 3e édition, Paris, Dunod, 2005.

Pré-requis et compétences nécessaires

La thèse soutenue sera une thèse d'histoire médiévale et non pas spécifiquement d'histoire du droit, en ce que la matière juridique sera mise au service d'une approche sociétale et culturelle des représentations du corps.

Afin de garantir une soutenance de thèse dans le temps imparti par le financement du contrat, le ou la candidate devra attester d'une excellente maîtrise du latin, des sources manuscrites médiévales, et une connaissance préalable du fonctionnement des corpus juridiques médiévaux, tout spécialement canonique, afin de pouvoir engager rapidement une étude du *Décret* de Gratien, et des *summae* des décrétistes (autour de la distinction 55, notamment), des *quinque compilationes antiquae*, du *Liber extra* (spécialement le livre I, titre 20, sa glose), de la casuistique des commentaires des décrétalistes, mais aussi les *concilia* et autres productions de conseils juridiques de la fin du Moyen Age. Afin d'éclairer les logiques de prise en compte du corps dans la pensée du « corps vicié », l'étude des procédures de pénitence publique et de l'affliction des corps sera à envisager. Le droit savant médiéval dans son ensemble sera aussi à dominer (civilistes, coutumiers, etc). L'articulation à la procédure est également nécessaire, de même qu'une capacité à replacer les notions dans la culture médiévale (théologie sacramentelle, scolastique universitaire, pastorale etc.).

Une première expérience de recherche en master est requise sur des objets et sources médiévales en lien avec tout ou partie des dossiers à explorer : histoire du corps, histoire de la pensée juridique, histoire du handicap, etc.. Le ou la candidate devra également être sensibilisé.e aux enjeux de la pluridisciplinarité, les réflexions épistémologiques et méthodologiques mobilisables des régimes de genre, des *disability studies*, de l'anthropologie juridique.

Calendrier et procédure

Pièces à envoyer **avant le 15 janvier 2021** à carole.avignon@univ.angers.fr et mireille.loirat@univ-angers.fr :

- un curriculum vitae académique
- une lettre de motivation
- la version électronique (.pdf) du mémoire de Master-2 (ou équivalent)

Un jury composé de Thomas Deswarte (professeur d'histoire du Moyen Age), Carole Avignon (maîtresse de conférences en histoire du Moyen Age), Marta Madero (professeur d'histoire du Moyen age) et Patrice Marcilloux (professeur d'archivistique, directeur de l'ED STT) sélectionnera les candidatures recevables et se réserve la possibilité d'organiser un entretien oral (en visio-conférence) courant février 2021.

Dates prévisionnelles du contrat : 1^e avril 2021-31 mars 2024